

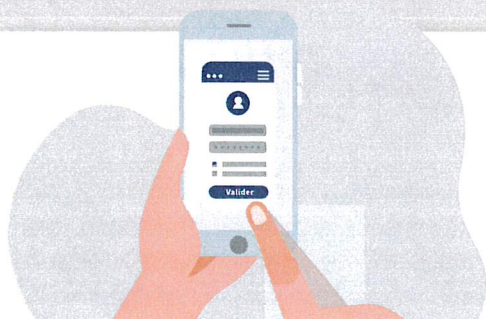


MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne,  
c'est possible !



1

Effectuez votre demande en ligne et  
**conservez la référence à 6 caractères**



2

Rendez-vous en commissariat ou en  
brigade de gendarmerie pour valider votre  
procuration, **muni(e) de votre référence  
à 6 caractères et d'une pièce d'identité**



3

Recevez la confirmation de votre  
procuration par courriel



4

Prévenez la personne à qui vous  
donnez procuration